

03 août 2010

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE GÉNÉRALE tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 03 août 2010 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Maurice Boivin et les Conseillers suivants :

Léonard Raby, Luc Millette, Benoit Lauzon, Agathe Parisien.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
 - a) Dépôt du rapport financier au 2010-07-31.
7. Avis de motion.
8. Commission de Sécurité :
 - a) Mandat École nationale des pompiers : Directeur incendie.
9. Commission des Travaux publics :
 - a) Cahier des charges et soumissions : déneigement (2) ;
 - b) Cahier des charges et soumissions : location d'équipement & machinerie (2) ;
 - c) Cahier des charges et soumissions : matériaux granulaires (2) ;
 - d) Réparations clôtures ;
 - e) Réparations sableuse ;
 - f) Installation petite toiture : barrière garage ;
 - g) Réparation système de chauffage hôtel de ville ;
 - h) Servitude drainage MTQ – développement résidentiel ;
 - i) Formation travaux en tranchée : APSAM
10. Commission des Loisirs et de la Culture :
 - a) Horaire bibliothèque ;
 - b) Taux horaire aréna ;
 - c) Utilisation C.C. – retraités Fraser ;
 - d) Utilisation C.C. – Agence de la Santé et des services sociaux ;
 - e) Comité 125^e anniversaire.
11. Commission de l'Urbanisme, l'Aménagement et de l'Embellissement du territoire :
 - a) Journée communautaire : bénévoles ;
 - b) Journée communautaire : concours maisons fleuries ;
 - c) Lotissement rue Sicotte ;
 - d) Certificat MDDEP : rue Sicotte ;
 - e) Servitude, échange de terrains – rue Sicotte.
12. Rapport du maire.
13. Nouvel Avis de Motion.

03 août 2010

14. Divers :

- a) Restaurant chez Gerry : mauvaises créances ;
- b) Club optimiste : tournoi de golf ;
- c) Déplacement assurance-collective : Mario Boyer ;
- d) Modification : prévisions budgétaires 2010 (2) ;
- e) Subvention asphalte MTQ ;
- f) Caisse populaire : signature document ;
- g) Chevaliers de Colomb : golf ;
- h) Vente pour taxes (2) ;
- i) Mandat architecte : travaux hôtel de ville ;
- j) Colloque zone Outaouais ADMQ.

15. Parole au public.

16. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2010-08-244

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-245

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 05 juillet 2010 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 05 juillet 2010 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-246

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2010-06-27 au 2010-07-24 totalisant 56 735.37 \$;

03 août 2010

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2010-07-01 au 2010-07-31 totalisant 177 045.10 \$ (No: 34995 à No: 35080).

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-247

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne de l'offre d'emploi pour le poste de Directeur du service des incendies ;

CONSIDÉRANT qu'un seul candidat a déposé sa candidature soit M. Jacques Legault ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Thurso désire procéder avec transparence et demande l'aide de personnes ressources spécialistes en sécurité incendie :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate l'École nationale des pompiers du Québec pour l'analyse de la candidature de M. Jacques Legault et l'émission d'une recommandation suite à l'affichage du poste de « Directeur du service des Incendies ».

QU'un budget de 1 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-248

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le cahier des charges pour le déneigement des rues tel que préparé par Monsieur Mario Boyer, secrétaire-trésorier & directeur général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-249

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thurso demande sur appel d'offres des soumissions pour le déneigement des rues de la municipalité pour l'année débutant le 1^{er} octobre 2010 suivant le cahier des charges préparé à cet effet.

03 août 2010

QUE les soumissions soient reçues sous enveloppes scellées portant l'inscription "*Soumission – déneigement*" jusqu'à 14:00 heures mercredi le 25 août 2010 et elles seront ouvertes à la même heure au bureau du secrétaire-trésorier & directeur général, Ville de Thurso, 161, rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-250

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le cahier des charges pour la location d'équipement et de machinerie tel que préparé par Monsieur Mario Boyer, secrétaire-trésorier & directeur général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-251

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs ci-dessous pour la location d'équipement et de machinerie selon le cahier des charges préparé à cet effet :

- Construction Eropol Ltée
- Excavation Thurso Inc
- Transport Michel Deschamps & Fils

QUE les soumissions soient reçues sous enveloppes scellées portant l'inscription "*Soumissions – location équipement et machinerie*" jusqu'à 14:00 heures mercredi le 25 août 2010 et elles seront ouvertes à la même heure au bureau du secrétaire-trésorier & directeur général, Ville de Thurso, 161 rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-252

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

03 août 2010

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le cahier des charges pour la fourniture de matériaux granulaires tel que préparé par Monsieur Mario Boyer, secrétaire-trésorier & directeur général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-253

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs ci-dessous pour la fourniture de matériaux granulaires selon le cahier des charges préparé à cet effet :

- Construction Erpol Ltée
- Excavation Thurso Inc.
- Transport Michel Deschamps & Fils

QUE les soumissions soient reçues sous enveloppes scellées portant l'inscription "*Soumissions – Matériaux granulaires*" jusqu'à 14:00 heures mercredi le 25 août 2010 et elles seront ouvertes à la même heure au bureau du secrétaire-trésorier & directeur général, Ville de Thurso, 161, rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-254

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'autorisation pour les réparations aux clôtures par Réalisation Carrière, à savoir :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| – Enclos réservoir gaz propane aréna | \$ 1 228.33 + tx |
| – Piscine municipale | \$ 1 080.00 + tx |
| – Clôture ville/OMHT rue Guy Lafleur | \$ 513.95 + tx |
| – Clôture dépanneur 10-10/ville | \$ 905.00 + tx |

Adopté à l'unanimité.

03 août 2010

Rés. : 2010-08-255

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission de "Atelier mobile G. Major inc." datée du 2010-07-18 pour la réparation majeure de la sableuse pour un montant de 8 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-256

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'acceptation de la soumission #201428 de "Rénovation Jacques C. Chénier S.E.N.C." datée du 14 juillet 2010 au montant de 2 650\$ plus taxes pour la fabrication d'une petite toiture pour protéger la barrière et le moteur en position ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-257

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les propositions ci-dessous de "Alpha combustion" pour la réparation du système de chauffage de l'hôtel de ville, à savoir :

- 9828-2010 datée du 1/06/2010 pour le système d'alimentation d'huile pour un montant de 2 600.12 \$ plus taxes.
- 9901-2010 datée du 20/07/2010 pour la canalisation d'apports d'air et de ventilation pour un montant de 6 491.17 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-258

CONSIDÉRANT l'analyse par la Ville de Thurso du développement résidentiel sur le prolongement de la rue George-Greig ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir la servitude de drainage obtenue par le MTQ (référence 212473, 216257 et 234654) ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette servitude permettra à la municipalité de développer ce secteur de façon harmonieuse et économique ;

03 août 2010

CONSIDÉRANT que la Ville de Thuro accepterait la cession du système d'égout pluvial de ce secteur et s'engagerait à l'entretenir :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro demande au Ministère de transports de lui céder la servitude et/ou le système d'égout pluvial au nord de la municipalité sur la rue Galipeau qui draine sur les lots P.29 et P.308 du cadastre du village de Thuro.

QUE Messieurs Maurice Boivin, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Thuro tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-259

CONSIDÉRANT la recommandation de notre mutuelle de prévention SST (Solution Santé Sécurité) de donner une formation sur les travaux en tranchées aux employés municipaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'APSAM pour la tenue d'un cours au montant de 600 \$ + taxes + frais de déplacement :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise la tenue de la formation sur les travaux en tranchées dispensée par l'APSAM le 9 septembre prochain au montant de 999.60 \$ + taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-260

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, pour modifier l'horaire des heures d'ouverture de la bibliothèque :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

03 août 2010

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso modifie comme suit l'horaire des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale à compter du 4 septembre 2010 :

Lundi	FERMÉ
Mardi	17 h 30 à 20 h 30
Mercredi	14 h 30 à 17 h 30
Jeudi	17 h 30 à 20 h 30
Vendredi	14 h 30 à 17 h 30
Samedi	09 h 00 à 12 h 00

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-261

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme ses taux de location de glace à l'aréna Guy-Lafleur pour l'année 2010-2011 comme suit :

- 110.00 \$ / heure + taxes
- 95.00 \$ / heure + taxes : avec contrat de plus de 15 heures
- 80.00 \$ / heure + taxes : heures libres en basse occupation
(après-midis en semaine)

QUE le taux de location des équipes de hockey de l'Association du hockey mineur de la Petite-Nation soit le taux perçu par les municipalités de Papineauville et/ou St-André-Avellin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-262

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso permette l'utilisation gratuite de la grande salle du centre communautaire les 4 et 5 août 2010 pour la tenue de soirée d'informations pour les retraités(es) de "Fraser".

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-263

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

03 août 2010

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de la grande salle du centre communautaire, le 26 août 2010, par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour la tenue de sa séance ordinaire sur le territoire de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-264

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso célébrera son 125^e anniversaire en 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire créer un comité pour la programmation des célébrations :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso nomme les personnes suivantes :

- Agathe Parisien, présidente
- Bernard Boyer, conseiller
- Benoit Lauzon, conseiller
- Luc Millette, conseiller
- Marc Couillard, citoyen
- Hélène Laprade, citoyenne
- Marguerite Piché Delisle, citoyenne
- Fleurette Lavoie Prud'homme, citoyenne

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-265

CONSIDÉRANT la nomination de « bénévole de l'année » de différents organismes de la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de la Ville de Thurso de remettre des prix aux bénévoles nominés pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT les recommandations des différents organismes de la Ville de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso remette des certificats-cadeaux du "Marché Métro de Thurso" d'une valeur de \$ 50.00 aux bénévoles de l'année 2010 lors de la journée communautaire le 8 août 2010, comme suit :

03 août 2010

- Shirley Moreau	Club de patinage artistique
- Françoise Blais	Cercle des Fermières
- Gaétan Sabourin	Chevaliers de Colomb
- Maurice Gagné	L'Amicale
- Suzanne Choquette	Club Optimiste
- Marie-Claire Boucher	Filles d'Isabelle
- Marie Deschambault	Fraternité de Thurso
- Hélène Payer	Friendship Club
- Gisèle Lafleur	Maison des Jeunes
- Colette St-Jacques	Paroisse de Thurso
- Gisèle Raby	Club de marche
- Steve Kennedy	Club de soccer
- Marcel Campeau	Club Curling
- Marco Veilleux	Mention spéciale/Ville de Thurso

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-266

CONSIDÉRANT l'organisation d'un concours local de "*maisons fleuries 2010*" à Thurso ;

CONSIDÉRANT le tirage au sort des gagnants(es) :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso remette des certificats-cadeaux de "*Aux Jardins de la pointe*" d'une valeur de \$ 100.00 aux gagnants(es) du concours local "*maisons fleuries 2010*" lors de la journée communautaire le 8 août 2010, comme suit :

- Coop du centenaire de Thurso	148 Alexandre
- Lorraine Lefebvre	155 Bourget
- Louise Martineau	369 Desaulnac
- Conrad Robineau	371 Desaulnac
- Hélène Raby	305 Hôtel-de-Ville
- Marie-France Laplante	297 Joseph-Bonneville
- Éric Lemery	368 McPhail app. 2
- Christine Rioux	129 Papineau
- Clara Prévost	231 Parisien
- Josée Ouellette	198 Robillard

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-267

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso a prévu dans son plan de développement stratégique réalisé en 2008 de continuer le développement résidentiel à l'est de la rue Guy-Lafleur et à l'est de la rue Sicotte vers la voie de contournement dont la construction est prévue par le ministère des Transports du Québec (MTQ) en 2011 ;

03 août 2010

CONSIDÉRANT l'opportunité de vendre quatre (4) terrains (# 28-162, # 28-163, # 28-164 et # 28-165) et un résidu (# 28-161, pour fin de transaction immobilière) en continuité avec le développement prévu à l'est de la rue Sicotte ;

CONSIDÉRANT qu'une entente est prévue avec le propriétaire du lot # 28-136 pour une servitude permettant l'installation des services «eau et égout» en échange du résidu tel qu'énuméré ci-haut ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été envoyée à la MRC Papineau leur indiquant que leur règlement de contrôle intérimaire (#078-2006), annexe 3, dispositions applicables aux rives, au littoral et aux plaines inondables, cause un préjudice majeur au développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Thuro, de par les distances à respecter des cours d'eau pour tous types de travaux et de chemins, ainsi que par les distances de profondeur des lots lors de lotissements dans les bandes de protection désignées (100 m cours d'eau; 300 m lacs) ;

CONSIDÉRANT que des discussions entre notre inspecteur en bâtiment et en environnement et responsable de l'urbanisme, monsieur Daniel René et le directeur du service de l'aménagement et du développement durable de la MRC Papineau, monsieur Jean Perreault nous indique que la MRC est à modifier son schéma d'aménagement de façon à considérer les doléances de la ville de Thuro en ce qui a trait aux distances des chemins par rapport aux cours d'eau et à la profondeur des lots à moins de 100 mètres de ceux-ci, surtout lorsqu'il s'agit de lots desservis ;

CONSIDÉRANT que la partie de chemin loti et les lots à lotir ne sont pas directement contigus au ruisseau et qu'ils ne représentent pas une ligne parallèle au ruisseau de plus de 300 mètres, tel que l'indique la loi sur la qualité de l'environnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise l'émission d'un permis de lotissement par M. Daniel René, inspecteur en bâtiment et en environnement, pour la subdivision d'une partie du lot 28, cadastre du village de Thuro dans le but de créer les lots suivants : N.O. # 28-161, # 28-162, # 28-163, # 28-164 et # 28-165 tels qu'ils apparaissent aux minutes # 14035 de M. Daniel Handfield, arpenteur géomètre, datée du 15 juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-268

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

03 août 2010

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate M. André Mathieu, ingénieur, ou tout représentant de CIMA+, pour la présentation et l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEP pour le prolongement des services municipaux sur la rue Sicotte (G0002314).

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-269

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer des terrains pour construction sur la rue Sicotte ;

CONSIDÉRANT la nécessité de brancher les services d'égouts à partir de la rue Murphy ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir une servitude de passage de M. Jean Lafleur et Mme Lucie Zanth ;

CONSIDÉRANT les discussions entre notre directeur général et M. Lafleur :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'acquisition d'une servitude pour l'installation des services d'égouts pour la desserte des terrains sur la rue Sicotte sur le lot 28-136 et le lot 28-161.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso cède en contrepartie le lot 28-161 à M. Jean Lafleur et Mme Lucie Zanth.

QUE Messieurs Maurice Boivin, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Thurso tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-270

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le transfert de la taxe d'affaires impayée #0351-24-8851 "Restaurant chez Gerry" au montant de 686.63 \$ au compte des mauvaises créances.

Adopté à l'unanimité.

03 août 2010

Rés. : 2010-08-271

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme le versement d'un montant de 260.00 \$ au Club Optimiste de Thurso pour la formation d'un quatuor au tournoi de golf bénéfice pour l'organisation d'activités pour les jeunes et moins jeunes de Thurso et Lochaber.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-272

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,
APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le déplacement de M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à la rencontre organisée par AGA pour le renouvellement des conditions de l'assurance collective du regroupement Estrie-Montérégie, qui aura lieu le 25 août à Drummondville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-273

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise les modifications aux prévisions budgétaires 2010, en date du 30 juin 2010, telles qu'indiquées à l'écriture comptable # 488.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-274

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise les modifications aux prévisions budgétaires 2010, en date du 31 juillet 2010, telles qu'indiquées à l'écriture comptable # 523.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-275

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

03 août 2010

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 941.10 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-276

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Monsieur le maire ou le maire-suppléant et le directeur général ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Thurso tous chèques, billets, dépôts ou autre document bancaire à la Caisse Desjardins du Cœur-des-vallées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-277

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse une subvention de \$ 300.00 (quatuor) aux Chevaliers de Colomb de Thurso pour l'organisation d'un tournoi de golf, le 11 septembre 2010, dans le but d'amasser des fonds pour subvenir aux besoins urgents des gens de notre communauté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-278

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la publication de 2 avis publics dans le journal "La Revue de la Petite-Nation" pour la vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 21 septembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

03 août 2010

Rés. : 2010-08-279

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON
ET RÉSOLU :

QUE Me Marc Tremblay soit mandaté pour représenter et conseiller la Ville de Thurso lors de la vente pour non-paiement de taxes devant avoir lieu le 21 septembre 2010, ainsi que pour toute action nécessaire à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-280

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de "A-Dn Architecture Design inc." datée du 27 juillet 2010 au montant de 16 140\$ plus taxes pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour diverses interventions du bâtiment existant à l'hôtel de ville de Thurso.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-281

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le déplacement et l'inscription de Messieurs Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, et Hugo Blais, Adjoint au directeur, au colloque Zone Outaouais de l'ADMQ, au coût de 200 \$ chacun, les 16 et 17 septembre 2010 au Château Cartier d'Aylmer.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-08-282

MONSIEUR LUC MILLETTE PROPOSE,
APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,
QUE la présente séance soit levée à 19 heures 50.

Adopté à l'unanimité.

Maurice Boivin, Maire

Mario Boyer, Sec.-trés.